



AMIANTE SS4 - Encadrement

Objectifs :

- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source

PUBLIC / PREREQUIS

Employeur et tout travailleur possédant au sein de l'entreprise une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques

DEROULEMENT / LIEU DE FORMATION

Durée : 35 heures soit 5 jours

Lieu : Locaux du client

Nombre de participants : 2 à 10 participants

Recyclage : 7 heures soit 1 jour

Validité : 3 ans

PEDAGOGIE

Méthodes pédagogiques :

Formation action, Heuristique, démonstrative, participative.

EVALUATION

Formative :

Une attestation de compétence sera délivrée au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation.

PROGRAMME DE FORMATION

- Connaître le risque amiante
- Connaître les exigences des différentes réglementations et leurs évolutions,
- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention,
- Connaître la démarche de prévention des risques,
- Établir et transmettre le mode opératoire (participer à la rédaction d'un plan de prévention, transmission des modes opératoires aux différents organismes),
- Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération,
- Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur les bases de l'évaluation des risques,
- Connaître les principes de la ventilation,
- Définir, établir et transmettre des modes opératoires, des procédures et garantir la traçabilité des opérations,
- Identifier, les situations d'urgence organiser leur gestion,
- Consulter et mobiliser tous les acteurs,
- Organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques,
- Faire appliquer les procédures opératoires,
- S'organiser et réagir face à une situation anormale,
- Participer et encourager l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes généraux de prévention,
- Expliquer les consignes, procédures et informations liées à la prévention des risques aux opérateurs et en vérifier l'application.